

Mairie de lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 4 février 2013

Convocation du : 28 / 01 / 2013

Présents : H. LEROY, G. PELISSON, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, J.P. BALLAND, D. BRUNET, L. DOLIQUE, J. MARCHAS, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, C. ROLLET

Excusé : Aucun

SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE

1°) Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de 2012

M. le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion.
Le Conseil Municipal les approuve, ainsi que les comptes administratifs.

À noter pour 2013 :

- Budget général, Dépenses de fonctionnement, chapitre 12, compte 6475 (Médecine du Travail) : il faudra que les agents communaux aient un rendez-vous auprès de la Médecine du Travail (non fait en 2012)
- Budgets annexes (CCAS), Dépenses de fonctionnement : l'organisation du repas du 14 juillet devra passer sur le budget général, le budget du CCAS devant être consacré à de l'action sociale.

2°) Questions diverses

- Situation de trésorerie : la commune dispose à ce jour de 37 223 . 57 €
- La vente du terrain de la Bêchée sera signée en février.
- Préparation du Conseil d'école du 8 février : Lors de ce Conseil d'école seront évoqués :
 - L'application de la réforme des rythmes scolaires ;
 - La création éventuelle d'une classe de maternelle supplémentaire, en raison d'effectifs en hausse ;
 - La reprise de la garderie « Les p'tits loups » par les communes ;
 - Le fichier base-élèves ;
 - Les subventions USEP ;
 - Le service minimum à l'école, assuré par les communes.
- Réforme des rythmes scolaires : elle sera en partie financée par les communes, qui prendront à leur charge le travail périscolaire après la journée d'école. Elles peuvent choisir d'appliquer cette réforme dès la rentrée 2013, ou attendre la rentrée 2014.
- Pour information : à la demande l'entreprise SALANDRE, M. le Maire a pris un arrêté permanent de restriction de circulation en cas de travaux urgents à effectuer sur la chaussée.
- La mairie a reçu des devis de l'entreprise GYRARD :
 - Remplacement de chenaux de la maison forestière et du hangar : 8590 € TTC
 - Travaux de charpente et de zinguerie pour l'église : 4029 € TTC
 - Travaux de menuiserie pour le logement attenant à la Poste : 2112 € TTC

- M. Jean-Pascal BALLAND peut obtenir des poteaux en bois pour le futur sentier botanique, à un prix de 7,50 € pièce.

3°) Compte rendu de diverses réunions

- Thermographie aérienne : Un salon sera organisé au mois d'octobre (date à fixer), sur 2 jours, à la salle des fêtes de Vieu d'Izenave. Tous les habitants pourront y participer et obtenir un bilan et des conseils gratuits de la part de l'association Héliante, afin d'améliorer l'isolation de leur habitation.

Il est rappelé que d'éventuels travaux ne peuvent qu'être conseillés, et ne revêtent par conséquent aucun caractère obligatoire. Il est donc conseillé de se méfier de certaines offres commerciales qui pourraient laisser entendre le contraire.

- Communauté de communes :

- Terrains de tennis : Trois entreprises ont envoyé quatre devis pour la rénovation d'un des deux cours. Les montants vont de 23 000 à 36 000 €.
- Zone des Brous : La couche d'enrobé doit être terminée.
- Club de football de Saint Martin du Fresne : Le club souhaite faire prendre en charge une partie de ses frais de fonctionnement (tonte des terrains) par la communauté de communes. Rien n'est décidé mais la communauté de communes ne se montre pas favorable à cette demande.
- Une étude des conséquences de la fusion des communautés de communes a été commandée par le Préfet ; elle devrait être réalisée avant la fin de l'année.

- Garderie « Les p'tits loups » : Une réunion s'est tenue à la demande de Mme Sylvie DELGADO, employée de l'association.

Les communes ont confirmé leur engagement à reprendre la garderie et la cantine.

Pour le recrutement d'un(e) employé(e), un appel à candidatures devra être lancé. Les candidatures de personnes titulaires d'un diplôme adéquat seront privilégiées.

Par courrier, Mme DELGADO demande une aide financière à la commune pour suivre une formation en vue d'obtenir le BAFA, afin que sa candidature soit étudiée favorablement. Le Conseil ne donne pas suite à cette demande, notamment dans un souci d'équité envers d'autres candidats éventuels pour ce poste : ceux-ci seraient en effet en droit d'attendre une aide similaire de la mairie.

Clôture de la réunion à 23 h 00.

Prochaine réunion le lundi 4 mars.